

REPUBLIQUE LIBANAISE

MINISTERE DU PLAN

Service du Contrôle de l'exécution  
Service des Activités Régionales



République Libanaise

Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative  
Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public  
(C.P.E.S.P.)

الجمهورية اللبنانية

مكتب وزير الدولة لشؤون التنمية الإدارية  
مركز مشاريع ودراسات القطاع العام

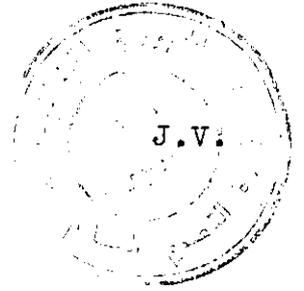
## ANALYSE ECONOMIQUE FINANCIERE ET SOCIALE DES TRAVAUX DU PLAN VERT

وزارة التصميم العام  
مركز التوثيق

الرقم 29

تاريخ الدخول

Février — Avril 1969



ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE  
DES TRAVAUX DU PLAN VERT.

Rapport Préliminaire

I. - Le présent rapport fait suite à la note 257/1 du 7.11.68 adressée par la Présidence du Conseil des Ministres du Plan et dans laquelle il est demandé à ce dernier de procéder à une analyse économique et sociale des travaux du Plan Vert (durant les années 65, 66, 67) et de répondre plus précisément aux questions suivantes :

1.- Quelle est l'efficacité économique de l'opération Plan Vert durant les trois années précitées ? Les dépenses de valorisation de chaque dounoum sont-elles justifiées économiquement ?

2.- Quel est l'impact social de l'opération Plan Vert ?

3.- Le remboursement des sommes prêtées par l'Etat est-il garanti d'une façon suffisante ?

II.- Pour répondre à ces différentes questions, la Commission désignée au Ministère du Plan (présidée par le Directeur Général du Ministère et comprenant le service des activités régionales et le service du contrôle de l'exécution) a mené une enquête auprès des bénéficiaires du Plan Vert. Les résultats de cette enquête, s'ils permettent de répondre d'une manière suffisante à la question relative à l'impact social de l'opération Plan Vert, ils ne donnent, en ce qui concerne la question relative à l'efficacité économique, que des renseignements fragmentaires ne permettant de faire à cet égard qu'une appréciation provisoire; étant entendu qu'un jugement suffisamment objectif sur l'efficacité économique du Plan Vert nécessitera des études complémentaires d'analyse et de calcul économétrique à partir des données fournies par l'enquête et complétées par des investigations supplémentaires.

Quant à la 3ème question, celle relative à la garantie de remboursement des sommes prêtées par l'Etat, elle ne rentre pas dans le cadre de l'enquête menée auprès des bénéficiaires et demande une étude à part qui sera faite en collaboration avec des organismes plus spécialisés afin de répondre à certains de ses aspects particuliers à savoir :

- 1.- Prévenir le risque d'une défaillance possible des banques appelées à rembourser dans une période de 15 à 25 ans l'argent engagé par l'Etat dans l'opération Plan Vert.
- 2.- Prendre en considération les pertes prévisibles qui seront subies par l'Etat du fait de la dévaluation monétaire : (Les fonds engagés par l'Etat ne seront remboursés que dans une période de 15 à 25 ans).
- 3.- Tenir comptes des bénéfiques faits par les banques agréées à partir des fonds bloqués durant cette même période du temps.

### III.- ORGANISATION DE L'ENQUETE

L'enquête comprend les étapes suivantes :

- 1.- Délimitation de la zone de l'enquête.
- 2.- Choix de l'échantillon.
- 3.- Collecte des données.
- 4.- Difficultés rencontrées.

- - -

#### 1.- Délimitation de la zone de l'enquête

- 1.1 - Cette délimitation devait tenir compte de la répartition des villages travaillés par le Plan Vert selon les critères suivants :
  - a) Les régions
  - b) L'altitude
  - c) L'année d'exécution des travaux (65, 66 et 67)
  - d) Le nombre des bénéficiaires par village.

./..

- 1.2 - Sur cette base 83 villages ont été choisis comme représentant le profil de l'ensemble des villages/ Plan Vert. Le nombre de ces villages s'élevant à 561 l'échantillon représente en conséquence 15 % environ.
- 1.3 - Etant donné qu'une partie des villages échantillons se trouvent situés dans les zones de développement rural, il a été fait appel, pour la rapidité de l'enquête, à la collaboration des travailleurs sociaux de l'O.D.S.

2.- Choix de l'échantillon :

- 2.1 - Ce choix consiste à déterminer les noms et les adresses des bénéficiaires à questionner dans chaque village. Les relevés dans les registres du Plan Vert ont permis de fixer la composition de l'échantillon de la façon suivante :
- a) Tous les bénéficiaires du village quand leur nombre n'excède pas 20.
  - b) 50 % des bénéficiaires du village quand leur nombre est compris entre 20 et 40.
  - c) 30 % des bénéficiaires du village quand leur nombre est supérieur à 40.

Ainsi le nombre des bénéficiaires enquêtés s'est élevé à 649 sur un total de 6.078 avancé par l'administration du Plan Vert (soit 11 % environ). En terme de terres valorisées l'échantillon représente 7.865 dunoums sur un total de 46.968 dunoums valorisés durant les trois années 65, 66, 67, soit 17,5 %.

3.- Collecte des données sur le terrain :

Le travail de la collecte des données a été entièrement confié aux fonctionnaires régionaux du Plan aidés dans certaines régions par les travailleurs sociaux de l'O.D.S., quand ces derniers étaient disponibles. Cette collecte des données a été faite selon le processus suivant :

./..

- a)- Contact avec le bénéficiaire pour lui soumettre le questionnaire en entier.
- b)- Visite du terrain valorisé du bénéficiaire afin de vérifier ses réponses aux questions : 9 - 10 - 11 - 12 de la première partie du questionnaire.
- c)- Recours aux registres du Plan Vert dans les régions pour vérifier les réponses du bénéficiaire aux questions : 2, 4, 5, 7, 8 de la première partie et à la question 1 de la deuxième partie.

En somme l'objectivité des données collectées est assurée pour les réponses vérifiées par la visite du terrain et par les recherches dans les registres du Plan Vert. Cette objectivité est relative pour les autres réponses, c'est-à-dire celles ayant trait :

- à la propriété totale et cultivée
- au prix du terrain
- au mode de propriété et de gérance
- à l'emploi
- aux revenus du bénéficiaire.

#### 4.- Difficultés rencontrées dans l'exécution de l'enquête

Il faudrait signaler les difficultés suivantes :

- a)- Un certain nombre de bénéficiaires ont refusé de répondre.
- b)- D'autres, surtout ceux résidant en ville ne purent être contactés.

Mais la fréquence de ces 2 cas reste minime.

- c)- La visite du terrain fut impossible dans certains cas à cause du mauvais temps (surtout dans la Béqaa, l'enquête ayant eu lieu en période de fortes pluies).

d)- Le nombre des villages visités s'est élevé à 74 au lieu de 83; les travailleurs sociaux au Mont Liban n'ayant pas effectué le travail qui leur a été confié.

e)- En définitive, parmi les 802 bénéficiaires que comporte l'échantillon, 649 ont pu être questionnés.

### Résultats de l'enquête

L'opération Plan Vert revêt deux aspects essentiels : l'aspect économique et l'aspect social. Les résultats de l'enquête seront exposés et commentés sous ces deux aspects.

#### 1. - L'ASPECT ECONOMIQUE

Comme il a été mentionné précédemment, les résultats de l'enquête ne permettent pas en eux-mêmes de formuler un jugement suffisamment objectif sur l'impact économique du Plan Vert. Tout un travail d'analyse et de calculs économiques reste à faire pour connaître la rentabilité économique de l'opération, travail qui consiste à actualiser d'une part les dépenses publiques et privées investies annuellement durant une période déterminée, sur les terrains valorisés; et d'autre part les recettes escomptées annuellement durant la même période. Cette étude de rentabilité pourrait révéler à quelles conditions de coûts, de types de culture et de type de sol, l'opération Plan Vert devient rentable.

Néanmoins, en attendant, les résultats obtenus à partir de l'enquête peuvent servir de base à une première appréciation économique de l'opération Plan Vert.

##### 1.1 - Utilisation des terrains avant leur mise en valeur

Les résultats de l'enquête à cet égard sont les suivants :

./..

TARLEAU I - Répartition des bénéficiaires selon l'utilisation de leur terrain avant valorisation

Mehafazat	Terrain abandonné	Terrain en forêt	Terrain cultivé	Total
Mont-Liban	62 %	7 %	31 %	100 %
Liban-Nord	31 %	6 %	63 %	100 %
Liban-Sud	35 %	2 %	63 %	100 %
Békaa	31 %	-	69 %	100 %
% pour tout le Liban	38 %	4 %	58 %	100 %

Il ressort de ces chiffres que plus de la moitié des bénéficiaires cultivaient déjà leurs terrains avant valorisation. On peut raisonnablement supposer qu'une grande partie de ces terrains étaient cultivés en céréales.

1.2 - Utilisation des terrains après leur mise en valeur

Le tableau II ci-après donne les résultats obtenus :

./..

TABLEAU II - Utilisation des terrains après valorisation

Moha- fazat	Superfi- cie tota- le vale- risée E- chantillon (dounom)	dont cul- tivée a- vant va- lorisa- tion (dounom)	Superficie cultivée après va- lorisation (en dounom)				% total cultivé	% total cul- tivé mais diminué des superficies cultivées en céréales
			Péren- nes	Annuel- les	dont aéré- ales	Total culti- vé		
Mont Liban	1.007	311	364	156	5	520	51,6 %	51,1 %
Liban Nord	1.544	859	521	341	179	862	55,8 %	44,2 %
Liban Sud	1.924	1.206	685	769	400	1.454	75,5 %	54,7 %
Total trois Moha- fazat	4.475	2.376	1.570	1.266	584	2.836	63,3 %	50,3 %
Békaa	3.389	2.301	1.425	1.285	575	2.710	79,9 %	62,9 %
Total Liban	7.865	4.677	2.995	2.551	1.159	5.546	70,5 %	55,7 %

Il apparait de ce tableau, que les superficies cultivées après valorisation sont de l'ordre de 63 % pour les trois régions du Mont Liban, Liban-Nord, et Liban-Sud. Mais il est à noter que ces terrains cultivés en céréales avant valorisation, reçoivent toujours ce même genre de culture après valorisation; dans ces cas les couts élevés de mise en valeur ne peuvent être justifiés économiquement. Si donc on retranche ces terrains du total des superficies cultivées après mise en valeur, on aura le % des superficies cultivées après valorisation en culture à priori rentable. Ce pourcentage

est d'environ 50 % pour les trois régions précitées (La Békaa étant soumise à un régime spécial : la majorité des terres sont uniquement défoncées à des coûts peu élevés). On en déduit que la moitié des terres ne sont pas utilisées économiquement après leur mise en valeur : 37 % ne sont pas cultivées du tout et 13 % sont cultivées en cultures pauvres. Comment expliquer ce phénomène ?

- . Une première explication peut être la suivante :

Le bénéficiaire a voulu valoriser son terrain par une spéculation, en vue de le vendre à des prix élevés; les résultats de l'enquête en ce qui concerne l'augmentation du prix du terrain après sa valorisation, penchent un peu dans ce sens : 38 % des bénéficiaires estiment que le prix de leur terrain a triplé et même plus après sa valorisation (mais disons tout de suite que ce n'est là qu'une estimation personnelle du bénéficiaire, donc subjective). Une enquête rapide sur la situation des parcelles valorisées par rapport à la zone d'habitation du village, pourrait confirmer ou démentir cette première explication. Si ainsi les parcelles se trouvent situées à la limite du village, c'est qu'elles seront vouées, dans un plus ou moins proche avenir, à la construction.

- . Une deuxième explication : le bénéficiaire n'a pas les crédits nécessaires pour donner suite aux travaux du Plan Vert : construire les murs, épierrer, acheter les plants, planter, fûmer, etc... Les frais de ces différentes opérations peuvent être estimés à environ 500 L.L. par dounom pour la 1ère année. Si cette explication se trouve vérifiée, n'a-t-on pas alors intérêt à ce que le Plan Vert réduise ses activités horizontalement (en valorisant moins de superficies) pour les pousser verticalement par l'orientation du bénéficiaire, le contrôle de l'utilisation du terrain après valorisation, et l'octroi de crédits de culture.

- . Une troisième explication peut-être la suivante : le bénéficiaire n'a pas encore eu le temps de cultiver son terrain; ceci se justifie peut-être pour les bénéficiaires qui ont valorisé leurs terrains vers la fin de l'année 1967; mais tout de même une année s'est écoulée depuis cette date. Par ailleurs une année de perdue peut déjà affecter la rentabilité économique de l'Investissement.

./..

Quant à l'autre moitié, c'est-à-dire les terrains cultivés, à priori rationnellement, après valorisation (nous disons à priori car des réserves sont à faire sur certains systèmes de culture : polycultures fruitières sur de petites parcelles) la répartition des cultures utilisée est la suivante :

TABLEAU III - Répartition des superficies cultivées après valorisation, selon les types de cultures.

Mehafazat	Pérennes					Annuelles	
	Pom- mier (dounom)	Vigne (d)	Oli- vier (d)	Aman- dier (d)	Autres fruits (doun.)	Légu- mes (d)	Tabac (d)
Mont-Linan	112	72	42	44	94	69	82
Liban-Nord	19	79	210	95	118	32	139
Liban-Sud	14	230	227	65	149	227	147
Békaa	32	324	130	4	935	716	5
Total	177	705	609	208	1296	1.044	373
Pourcentage	4	15,9	13,8	4,7	29,4	23,7	8,4
Superficie totale	Perennes : 2995 dounoms					Annuelles: 1417dounoms	
Pourcentage	Perennes : 67,9 %					Annuelles : 33,1 %	

1.B. - Etat du sol et des murs après valorisation

Pour ce qui a trait à l'état du sol après valorisation, l'enquête montre que 93,6 % des sols valorisés sont en bon état, alors que 6,4 % sont en mauvais état.

Quant aux murs, 96,8 % des bénéficiaires qui ont construit des murs, les déclarent en bon état et 3,2 % les déclarent en mauvais état. Il faut signaler à ce propos que le pourcentage des bénéficiaires ayant

./..

construit partiellement ou totalement des murs est la suivante :

- Mont-Liban : 75 %
- Liban-Nord : 52 %
- Liban-Sud : 65 %.

#### 1.4 - Distribution des parcelles valorisées selon la taille

Le tableau IV ci-après donne cette distribution :

TABLEAU IV - Distribution des parcelles valorisées selon la taille

Mohafazat	0-4 dounoms	5-9	10-19	20-39	40 dounoms et +	Total
Mont-Liban	50 %	32 %	13 %	5 %	-	100 %
Liban Nord	45 %	31 %	15 %	6 %	3 %	100 %
Liban-Sud	33 %	38 %	15 %	9 %	5 %	100 %
Békaa	35 %	37 %	14,5%	12 %	1,5 %	100 %
Total	40 %	35 %	14 %	9 %	2 %	100 %

Il apparait de ce tableau que 40 % des parcelles valorisées ont une superficie comprise entre 0 et 4 dounoms. Ce parcellement n'est pas souhaitable du point de vue économique. D'abord ceci entraîne une augmentation des frais généraux de valorisation (déplacements fréquents des tracteurs, et du personnel) mais surtout ceci posera dans un plus ou moins proche avenir le problème de la rentabilité et du prix de revient de la production dans ces petites exploitations où la mécanisation ne peut venir remplacer la main d'oeuvre agricole dont la pénurie s'aggrave d'année en année. D'ailleurs un fait est à signaler, c'est

./..

le mode d'utilisation de ces petites parcelles après valorisation : nous y voyons cultivés en association plusieurs genres de cultures fruitières; parfois cette association comporte 6 à 7 genres d'arbres. La rentabilité de parcelles exploitations est douteuse.

D'ailleurs ce fait indique-t-il que les petites parcelles (qui forment 40 % du total) ne sont appelées qu'à devenir des petits jardins familiaux dont la production irait en majorité à l'auto consommation? Reste à connaître la proximité de ces parcelles de la zone d'habitation du village et à déterminer la superficie totale exploitée par chacun de ce groupe de bénéficiaires.

1.5 - Augmentation du prix du doucm après valorisation

Il faut noter tout de suite que les réponses à cette question proviennent uniquement du bénéficiaire, et ne traduisent par suite que son appréciation personnelle. La valeur des chiffres qui suivent demeure donc subjective :

TABLEAU V - Répartition des bénéficiaires selon le % d'augmentation du prix du terrain après sa valorisation

Mohafazat	Pourcentage de l'augmentation des prix				Total
	1fois <sup>1</sup> / <sub>2</sub>	2 fois	3 fois	Plus que 3 fois	
Mont-Liban	40 %	38,3 %	4,4 %	17,3 %	100 %
Liban-Nord	29 %	22 %	19 %	30 %	100 %
Liban-Sud	9,6 %	23,4 %	28,3 %	38,7 %	100 %
Békaa	32,3 %	44,3 %	8,4 %	15 %	100 %
% Total Liban	28,2 %	33,3 %	14,3 %	24,2 %	100 %

Comme mentionné plus haut, ces résultats indiquent que 38 % des bénéficiaires pensent que le prix de leurs terrains a triplé et plus après valorisation.

./..

1.6 - Type de propriété et de gérance des parcelles valorisées

Le tableau VI ci-après donne les résultats à cet égard.

TABLEAU VI - Répartition des bénéficiaires selon le type de propriété et de gérance

Mohafazat	Propriété totale	co-pro-priété	Metayage et fermage	Total
Mont-Liban	79 %	21 %	- %	100 %
Liban-Nord	79 %	18,7 %	2,3 %	100 %
Liban-Sud	84,6 %	8,8 %	6,6 %	100 %
Békaa	82,3 %	10,7 %	7 %	100 %
Total	81,3 %	14,3 %	4,4 %	100 %

2. - L'ASPECT SOCIAL

L'impact social de l'opération Plan Vert peut-être recherché à partir des éléments suivants :

- l'activité économique du bénéficiaire
- la propriété totale et propriété totale cultivée du bénéficiaire
- le lieu de résidence du bénéficiaire
- le nombre de journées de travail payées annuellement par le bénéficiaire.

./..

2.1 - L'activité économique du bénéficiaire

Le tableau VII suivant donne les résultats obtenus dans les 4 régions du Liban :

TABLEAU VII - Répartition des bénéficiaires selon la profession

	Agricul- teur	Profes- sion libre	Commer- çant	Emplo- yé	Autre	Total
Mont Liban	50,8 ‰	4,4 ‰	13,7 ‰	18,2 ‰	12,9 ‰	100 ‰
Liban-Nord	39 ‰	10,4 ‰	8,4 ‰	27,3 ‰	14,9 ‰	100 ‰
Liban-Sud	45,7 ‰	1,8 ‰	9,3 ‰	23,4 ‰	19,8 ‰	100 ‰
Békaa	67,5 ‰	1,5 ‰	6,5 ‰	11,5 ‰	13 ‰	100 ‰
Total Liban	53 ‰	4,6 ‰	8,8 ‰	18,9 ‰	14,7 ‰	100 ‰

La rubrique "autre" comprend les retraités, curés de campagne, maitresse de maison, émigrés, entrepreneurs etc...

Il apparait de ce tableau que 53% des bénéficiaires sont de vrais agriculteurs : leur revenu annuel provient principalement de l'agriculture. Les 47 ‰ restant des bénéficiaires ont une activité économique principale autre que l'agriculture, et le revenu qu'ils tirent de l'agriculture ne représente pour eux qu'un revenu d'appoint. Il reste à déterminer sur le total des superficies valorisées par le Plan Vert, la part qui revient à la catégorie agriculteurs.

./..

## 2.2 - Lieu de résidence du bénéficiaire

Le tableau VIII suivant donne le pourcentage des résidents et des non-résidents dans les 4 régions du Liban.

TABLEAU VIII - Répartition des bénéficiaires en résidents et non-résidents

	Résidents	Non-résidents	Total
Mont-Liban	63 %	37 %	100 %
Liban-Nord	70,7 %	29,3 %	100 %
Liban-Sud	67,9 %	32,1 %	100 %
Békaa	70,4 %	29,6 %	100 %
Liban	67,8 %	32,2 %	100 %

donc 32,2 % des bénéficiaires résident loin du lieu où se trouve située la parcelle valorisée. Ce pourcentage se rapproche de celui indiqué dans le tableau précédent : les bénéficiaires ayant les activités économiques suivantes : profession libérale, commerçant et employé représentent respectivement 4,6 %, 8,8 %, et 18,9 % soit au total 32,3 %, la grande majorité de ces groupes de bénéficiaires étant appelés, par la nature de leur profession, à résider loin de leur village.

## 2.3 - Propriété totale et propriété totale cultivée du bénéficiaire

Le tableau IX qui suit donne la répartition des bénéficiaires selon la superficie totale possédée par chacun.

./..

TABIEAU IX - Distributions des bénéficiaires selon la superficie totale possédée par chacun.

	Superficie totale possédée par chaque bénéficiaire								Total
	0 à 9 dounoms	10 à 19 dounoms	20 à 29 dounoms	30 à 39 dounoms	40 à 49 dounoms	50 à 74 dounoms	75 à 99 dounoms	100 et + dounoms	
M+.Liban	16,5%	25,2%	20 %	13 %	1,7%	6,1%	7 %	10,5%	100%
Lib.Nord	18,6%	23,5%	15,9%	11,7%	4,1%	7,6%	5,5%	13,1%	100%
I .b.Sud	16,1%	22,9%	10,2%	1,7%	9,3%	14,4%	5,1%	20,3%	100%
Békaa	6,4%	8,9%	10,4%	7,9%	4,9%	17,7%	6,9%	36,9%	100%
Liban	13,4%	18,6%	13,6%	8,6%	5 %	12,2%	6,2%	22,4%	100%

Le tableau X ci-après donne la part des superficies valorisées par le Plan Vert qui revient à chacun de ces groupes de bénéficiaires.

TABIEAU X

	Superficies totales possédées par chaque bénéficiaires								Total
	0 à 9 doun.	10 à 19	20 à 29	30 à 39	40 à 49	50 à 74	75 à 99	100 et +	
M .Liban	11,4%	19,2%	20,6%	12,7%	6,4%	9,2%	11,5%	13,3	100%
Lib.Nord	15,8%	17,8%	19,4%	16,3%	4,4%	15,4%	8,9%	36,9%	100%
I .b.Sud	15,5%	11,5%	17,8%	2,1%	4,5%	18,5%	7,3%	40,1%	100%
Békaa	1,4%	3,8%	9,7%	5,4%	3,2%	15,7%	8,6%	52,5%	100%
Liban	14,6%	19,8%	10,2%	7,3%	4,3%	12 %	8,2%	43,6%	100%

d'après ces deux tableaux, il apparaît que les bénéficiaires possédant une propriété totale supérieure à 100 dounoms représentent 22,4 % du total des bénéficiaires (Tableau IX) mais ont profité de 43,6 % des superficies valorisées par

./..

le Plan Vert (Tableau X). Mais les pourcentages des grands et des petits propriétaires seront plus valables si l'on ne tient compte que de la superficie totale cultivée possédée par chacun. Les 2 tableaux suivants donnent les résultats à cet égard.

TABLEAU XI - Répartition des bénéficiaires selon la superficie totale cultivée possédée par chacun

	Superficie totale cultivée possédée par le bénéficiaire								Total
	0 à 9	10-19	20-29	30-39	40-49	50-74	74-99	100et+	
Mt.Liban	50 %	27,6 %	11,2 %	4,3 %	3,5 %	1,7 %	1,7 %	- %	100 %
Lib.Nord	43,6	14,7	10,3	12,2	3,2	7,7	1,9	6,4	100
Lib.Sud	28,8	23,7	13,7	5,1	3,4	6,8	2,5	16,1	100
Békaa	11,1	14,6	15,2	8,6	6,6	12,1	8,6	23,2	100
Liban	31	19	12,8	8	4,4	7,8	4,25	12,7	100%

TABLEAU XII - La part des superficies valorisées par le Plan Vert qui revient à chacun des groupes de bénéficiaires indiqués dans le Tableau précédent.

	Superficie totale cultivée possédée par le bénéficiaire								Total
	0 à 9	10-19	20-29	30-39	40-49	50-74	75-99	100et+	
Mt.Liban	44,6 %	23,2 %	12,9 %	5,7 %	5,8 %	3 %	4,7 %	- %	100 %
Lib.Nord	25,6	13	9,8	10,3	3,8	11,4	9,1	16,9	100
Lib.Sud	12,5	11,4	12,3	4,8	2,5	8	2,2	46	100
Békaa	3,8	7	9,7	4,8	7,2	15,4	9,6	42,4	100
Liban	15,6	11,4	10,7	6,1	5,2	11,3	7,1	32,6	100

Si l'on admet que toute personne possédant une superficie totale cultivée supérieure à 50 dounoms, ne constitue pas un petit propriétaire et n'a pas besoin (socialement parlant) de l'aide de l'Etat, il ressort des 2 tableaux précédents que les petits propriétaires (possédant moins de 50 dounoms cultivés) représentent 75 % de la totalité des bénéficiaires (Tableau XI), mais n'ont profité que de 49 % (Tableau XII) des prêts accordés par le Plan Vert.

2.4 - Nombre de journées de travail payées annuellement par le bénéficiaire

Le Tableau XIII ci-après donne la répartition des bénéficiaires selon le nombre de journées de travail agricole payées annuellement.

Tableau XIII

	aucune journée	1 à 24 jour.	25 à 49	50 à 99	100 à 149	150 à 199	200 à 249	250 à 299	300 à 499	500 et +	Total
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
Liban	15,9	11,3	11,5	15,7	10,5	7,2	8,3	1,7	6,9	8,1	100

Si l'on considère que tout propriétaire qui paye annuellement 200 journées d'ouvriers agricoles et plus (soit 1.000 L.L. et au-dessus) est un propriétaire aisé donc n'a pas besoin (socialement parlant) de l'aide de l'Etat, il ressort du tableau précédent que ce groupe de propriétaires représente 25 % parmi les bénéficiaires du Plan Vert. Ce % peut-être rapproché de celui trouvé supra : 25 % des bénéficiaires ont chacun une superficie totale cultivée supérieure à 50 dounoms. Il n'en demeure pas moins que les normes utilisées pour séparer les petits propriétaires, qui ont besoin de l'aide de l'Etat des grands propriétaires qui n'en ont pas besoin, sont arbitraires et ont été poussées au maximum : c'est ainsi qu'un propriétaire possédant 20 dounoms cultivés en tabac ou en cultures maraichères est un propriétaire aisé. Notons que la moyenne de la propriété cultivée au Liban est de 11 dounoms et que 64 % des propriétaires au Liban possèdent moins de 5 dounoms.

- . ensuite le fait que seulement la moitié des terrains valorisés ont été cultivés avec des cultures à priori rentables.

b) Sur le plan social : l'enquête fait ressortir trois faits susceptibles d'affecter l'efficacité sociale de l'opération :

- . 47 % des bénéficiaires ne sont pas de vrais agriculteurs (c'est-à-dire des personnes dont l'activité principale est l'agriculture).

- . 33 % des bénéficiaires résident loin de leurs terres.

- . les petits et moyens propriétaires (ceux dont la propriété totale cultivée ne dépasse pas 50 dounoms) constituent 75 % de l'ensemble des bénéficiaires mais n'ont profité que de 49 % des travaux et prêts accordés par le Plan Vert.

2. - Il est donc nécessaire de prendre dès à présent les mesures techniques, organisationnelles et législatives qui permettront de réaliser dans les meilleures conditions possibles, les objectifs définis par l'opération Plan Vert.

Toutefois ces mesures ne peuvent être arrêtées et décidées en fonction uniquement des résultats de l'enquête; des études supplémentaires, une deuxième enquête rapide portant sur certains aspects particuliers, ainsi que des consultations plus élargies, seront nécessaires pour mieux cerner le problème et pour dégager les mesures à prendre; et ceci devra faire l'objet d'un rapport complémentaire.

## CONCLUSION

Dans toute opération de modernisation et de valorisation du secteur agricole, il est difficile de pouvoir satisfaire à la fois les objectifs économiques et les objectifs sociaux. Dans la plupart des cas, une antinomie existe entre ces deux catégories d'objectifs, ce qui impose, par conséquent, une option à prendre, dès le départ par les Autorités politiques, à la lumière du contexte agricole libanais.

Si maintenant, dans leur ensemble, les travaux de mise en valeur des terres, entrepris depuis bientôt 4 ans par le Plan Vert, sont appelés à avoir, à long terme, des effets bénéfiques sur le secteur agricole, une analyse plus poussée des résultats de ces travaux, telle que celle effectuée à partir de l'enquête montre que :

- 1.- L'efficacité escomptée de ces travaux a été affectée et ce sur le double plan économique et social.
- 2.- Il est par conséquent nécessaire de prendre dès à présent les mesures techniques, organisationnelles, et législatives qui permettront de réaliser, dans les meilleures conditions possibles, les objectifs définis par l'opération Plan Vert.

### 1. - Une efficacité affectée sur le double plan économique et social

a) sur le plan économique : l'enquête fait ressortir deux faits susceptibles d'affecter l'efficacité économique de l'opération :

- . d'abord le nombre important des petites parcelles valorisées : 40 % des parcelles valorisées par le Plan Vert ont une superficie comprise entre 1 et 4 dounoms. Ces parcelles, où la polyculture fruitière est dominante après valorisation, ne peuvent faire l'objet d'une exploitation rationnelle et d'une productivité satisfaisante; elles vont maintenir les structures traditionnelles du secteur agricole, et ne peuvent qu'assurer une agriculture de subsistance dont l'incidence sur le revenu de l'agriculteur demeurera malgré tout assez faible.

./..

REPUBLIQUE LIBANAISE  
MINISTERE DU PLAN

ANALYSE ECONOMIQUE, FINANCIERE ET SOCIALE

D E S

TRAVAUX DU PLAN VERT

---

RAPPORT N° 2

AVRIL 1969

Ce rapport fait suite à un rapport préliminaire achevé en Février 1969. Alors que le rapport préliminaire traitait uniquement des résultats de l'enquête menée auprès des bénéficiaires du Plan Vert, le présent rapport comprend les trois parties suivantes :

1ère Partie : Etude de la rentabilité économique des travaux du Plan Vert du point de vue de la collectivité.

2ème Partie : Effets de l'opération Plan Vert sur les finances publiques.

3ème Partie : Résultats de l'enquête complémentaire relative à l'utilisation des terrains valorisés par le Plan Vert en 1965.

oOo

PREMIERE PARTIE - ETUDE DE LA RENTABILITE ECONOMIQUE  
DES TRAVAUX DU PLAN VERT DU POINT  
DE VUE DE LA COLLECTIVITE.

L'estimation de la valeur d'un projet du point de vue de la collectivité est sans doute l'un des plus difficiles problèmes posés à l'économiste; c'est un travail en permanence à la limite de la politique et de l'économie. Vouloir ramener l'évaluation d'un projet du point de vue de la collectivité à une formule simple ne pourrait être que simpliste. La difficulté essentielle ne résulte pas tellement des problèmes théoriques que des problèmes pratiques de collecte des données numériques et de vérification des hypothèses énoncées. Cette collecte des données ne pourra toujours être qu'approximative; la vérification des hypothèses énoncées est incertaine, notre connaissance des données futures et même des données présentes étant imparfaite. Cette incertitude est d'ailleurs renforcée par le fait que nos prévisions s'appuient sur une connaissance imparfaite de l'univers économique. "Le fait marquant, en la matière, écrit

./..

Keynes, est l'extrême précarité des données à l'aide desquelles nous sommes obligés d'effectuer nos évaluations des rendements escomptés d'un investissement...".

Néanmoins, il est toujours possible d'effectuer une approche valable de la rentabilité économique d'un projet du point de vue de la collectivité, en essayant de mesurer la variation de la fonction d'utilité collective (ou valeur ajoutée) résultant de la mise en oeuvre du projet, et par la détermination du taux de rentabilité interne. C'est cette approche que nous allons essayer d'effectuer en ce qui concerne l'opération Plan Vert.

A. - Eléments de calculs :

- 1.- L'étude de la rentabilité ne portera que sur les travaux de mise en valeur effectués par le Plan Vert durant les trois années 1965, 1966 et 1967 (1).

Ces travaux se résument comme suit :

1965 :	11.160	dunums	valorisés
1966 :	15.900	"	"
1967 :	19.910	"	"

soit un  
total de 46.970 dunums mis en valeur.

- 2.- Sur ce total 60 % nécessitent la construction de murs (2). Ces murs sont construits progressivement sur trois années à savoir :

40 % l'année même de mise en valeur  
40 % la 1ère année qui suit  
et les 20 % restant, la 2ème année qui suit.

./..

---

(1) La prise en compte des travaux de l'année 1968 dans le calcul de la rentabilité, n'entraînera aucun changement significatif des résultats de ce calcul.

(2) D'après les estimations du Plan Vert.

- 3.- La culture des terrains après leur mise en valeur est faite progressivement selon les pourcentages suivants :
- . 20 % des terrains sont cultivés l'année même de leur valorisation (1).
  - . 40 % des terrains sont cultivés la 1ère année qui suit celle de la valorisation (1).
  - . 20 % des terrains sont cultivés la 2ème année qui suit celle de la valorisation.
  - . Quant aux 20 % restant, nous allons considérer dans une première hypothèse que 15 % seront cultivés la 3ème année qui suit celle de la valorisation, et que les terrains qui seront abandonnés ou voués à la construction ne constitueront en définitif que les 5 % restants.
- 4.- Les types de cultures pratiquées et leurs proportions respectives ont été fixés à partir des résultats de la première enquête (voir à ce sujet le rapport préliminaire). Cependant la proportion des céréales a été ramenée de 13 % à 3 %.
- 5.- La moitié des terrains irrigués et cultivés en arbres fruitiers, reçoivent des cultures annuelles associées les deux premières années.
- 6.- Les Dépenses d'investissement pour équipement et installations des vergers, les dépenses annuelles d'exploitation, ainsi que le Produit minimum et maximum L.L./dunum sont donnés dans le Tableau I suivant:

./..

---

(1) D'après des résultats préliminaires de l'enquête.

Tableau I - Dépenses d'investissement et d'exploitation par dunum, et produit brut par dunum (L.L.)

	Equipement		Installation du verger(5)	Dépenses d'exploitation	Produit brut minimum	Produit brut maximum
	Mobilier	Immobilier				
Pommier	230(1)	200(1)	1000(3)	200(3)	225	450
Vigne	190	150	850(3)	55(3)	75	125
Amandier	80(1)	100	400(3)	60(3)	200	350
Olivier	80(1)	200	600(3)	70(4)	150	210
Autres fruits	230	200	700	200(3)	350	650
Céréales	80	50	-	17	34	50
Tabac	80	100	-	200(3)	350	500
Légumes seules	200	200	-	100(3)	500	700

(1) Source : Plan Vert II

(2) Compte tenu des Investissements pour pressurage de l'huile.

(3) Source : Brough, IRFED, et autres

(4) Avec frais pressuration

(5) Jusqu'à l'année de production.

./..

Il est à noter en ce qui concerne le tableau précédent:

- Que les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissement par dunum, sont celles résultant d'enquêtes effectuées en 1962 et 1964 (Irfed et Brough). Ces dépenses peuvent donc avoir augmenté durant les cinq années suivantes, et augmenteront certainement dans les années à venir; nous n'avons pas tenu compte de ces augmentations.
- Les produits bruts par dunum ont été calculés sur base de rendements unitaires observés sur des terres de bonne fertilité; les terrains valorisés étant plus ou moins marginaux, leur productivité ne peut atteindre celle des bonnes terres. Nous n'avons pas tenu compte dans les calculs, de cette baisse de la productivité.
- Les prix retenus pour le calcul du produit brut par dunum, sont des prix à la ferme; nous avons mené les calculs sous deux hypothèses : une hypothèse de prix minimum et une hypothèse de prix maximum. Le tableau ci-dessous reproduit les prix retenus pour les principaux produits :

Comparaison entre les prix retenus comme base de calcul dans la présente étude et les prix admis par le Plan Vert pour les années à venir (1).

(P.L./Kg.)

Produits	Prix retenus dans la présente étude		Prix moyens prévus par le Plan Vert pour les années à venir
	Minimum	Maximum	
Pomme	15	30	22
Vigne	14	25	24
Amande	40	70	50
Huile d'olive	227	333	200
Pêche	25	40	35
Poire	40	50	55
Cerise	55	75	100
Abricot	25	45	45
Agrumes	15	25	19

(1) Les prix admis par le Plan Vert comprennent le prix des caisses d'emballage et les frais de transport jusqu'au plus proche lieu de chargement.

./..

7.- Les coûts de valorisation, de construction des murs, et de préparation du sol, sont les suivants par dunum (d'après les rapports annuels du Plan Vert et les résultats de la première enquête) :

- Coût moyen de valorisation par dunum y compris participation du bénéficiaire : 250 L.L.
- Coût moyen de construction de murs par dunum y compris participation du bénéficiaire 275 L.L.
- Coût préparation du sol après valorisation : 150 L.L. au dunum.

B. - Calcul de la valeur ajoutée et du taux de rentabilité interne

1.- Estimation des dépenses d'investissement réalisées par la collectivité :

Les dépenses à prendre en compte sont :

- . Valorisation
- . Murs
- . Préparation du sol
- . Dépenses administratives générales
- . Routes agricoles
- . Pépinières
- . Equipement mobilier et immobilier
- . Installation des vergers.

La valeur initiale du terrain n'est pas prise en compte. Ces dépenses (1) sont reportées dans le Tableau II suivant, échelonnées par année, d'abord en valeur absolue, puis en valeur actualisée aux taux de 6 %, 8 % et 12 %.

./..

---

(1) Pour plus de détails il est possible de se reporter aux fiches annuelles d'investissement et d'exploitation, non annexées au rapport.

Tableau II - Echéancier Des Dépenses d'Investissement réalisées par la Collectivité (Hypothèse déchets 5 %) (en 000 I.L.)

An- née	Valori- sation	Murs	Prépara- tion du sol	Dépense adm. et frais Génér.	Rou- tes	Frais pépi- nières	Equipements		Installa- tion du verger	Total en valeur absolue	An- née	Total Investissement actualisé à		
							Mobile	Immo- bile				8 %	12 %	6 %
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	2.790	736	1.674	733	115	247	364	350	224	7.233	1	7.233	7.233	7.233
2	3.975	1.786	2.385	982	225	370	1.250	1.204	990	13.167	2	12.192	11.758	12.416
3	4.978	2.732	2.987	1.261	358	618	2.056	1.979	2.250	19.215	3	16.467	15.314	17.101
4	-	1.839	-	-	-	-	2.095	2.019	3.534	9.487	4	7.533	6.755	7.960
5	-	657	-	-	-	-	1.041	1.003	4.118	6.819	5	5.012	4.973	5.400
6	-	-	-	-	-	-	488	472	4.180	5.140	6	3.500	2.914	3.840
7	-	-	-	-	-	-	-	-	3.794	3.794	7	2.390	1.924	2.671
8	-	-	-	-	-	-	-	-	3.009	3.009	8	1.754	1.360	2.001
9	-	-	-	-	-	-	-	-	2.039	2.039	9	1.101	816	1.278
10	-	-	-	-	-	-	-	-	1.100	1.100	10	550	397	650
11	-	-	-	-	-	-	-	-	605	605	11	280	195	337
12	-	-	-	-	-	-	-	-	314	314	12	134	90	165
13	-	-	-	-	-	-	-	-	187	687	13	273	177	341
14	-	-	-	-	-	-	-	-	79	79	14	29	18	37
15	-	-	-	-	-	-	-	-	25	25	15	8	5	11
16	-	-	-	-	-	-	-	-	125	125	16	39	23	52
17	-	-	-	-	-	-	-	-	125	125	17	36	20	49
18	-	-	-	-	-	-	-	-	924	924	18	249	135	343
19	-	-	-	-	-	-	-	-	924	924	19	231	120	323
20	-	-	-	-	-	-	-	-	799	799	20	185	93	264
21	-	-	-	-	-	-	-	-	799	799	21	172	83	248
22	-	-	-	-	-	-	-	-	799	799	22	159	74	235
23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	-	-	-
24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24	-	-	-
25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500	25	79	33	123
26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	333	26	48	20	77
27	-	-	-	-	-	-	-	-	333	333	27	45	18	73

./...

**Tableau II - Echéancier Des Dépenses d'Investissement réalisées par la Collectivité  
(Hypothèse déchet 5 %) (en 000 L.T.)**

An- née	Valori- sation	Murs	Prépara- tion du sol	Dépense adm. et frais général.	Rou- tes	Frais pépi- nières	Equipements		Installa- tion du verger	Total en valeur absolue	An- née	Total Investissement ac- tualisé à		
							Mobile	Immo- bile				8 %	12 %	6 %
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	2.790	736	1.674	733	115	247	364	350	224	7.233	1	7.233	7.233	7.233
2	3.975	1.786	2.385	982	225	370	1.250	1.204	990	13.167	2	12.192	11.758	12.416
3	4.978	2.732	2.987	1.261	358	618	2.056	1.979	2.250	19.215	3	16.467	15.314	17.101
4	-	-	-	-	-	-	2.095	2.019	3.534	9.487	4	7.533	6.755	7.960
5	-	-	-	-	-	-	1.041	1.003	4.118	6.819	5	5.012	4.973	5.400
6	-	-	-	-	-	-	488	472	4.180	5.140	6	3.500	2.914	3.840
7	-	-	-	-	-	-	-	-	3.794	3.794	7	2.390	1.924	2.671
8	-	-	-	-	-	-	-	-	3.009	3.009	8	1.754	1.360	2.001
9	-	-	-	-	-	-	-	-	2.039	2.039	9	1.101	816	1.278
10	-	-	-	-	-	-	-	-	1.100	1.100	10	550	397	650
11	-	-	-	-	-	-	-	-	605	605	11	280	195	337
12	-	-	-	-	-	-	-	-	314	314	12	134	90	165
13	-	-	-	-	-	-	-	-	187	687	13	273	177	341
14	-	-	-	-	-	-	-	-	79	79	14	29	18	37
15	-	-	-	-	-	-	-	-	25	25	15	8	5	11
16	-	-	-	-	-	-	-	-	125	125	16	39	23	52
17	-	-	-	-	-	-	-	-	125	125	17	36	20	49
18	-	-	-	-	-	-	-	-	924	924	18	249	135	343
19	-	-	-	-	-	-	-	-	924	924	19	231	120	323
20	-	-	-	-	-	-	-	-	799	799	20	185	93	264
21	-	-	-	-	-	-	-	-	799	799	21	172	85	248
22	-	-	-	-	-	-	-	-	799	799	22	159	74	235
23	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23	-	-	-
24	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24	-	-	-
25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	25	79	33	123
26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26	48	20	77
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	27	45	18	73

./...

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
28									333	333	28	41	16	69
29									-	-	29	-	-	-
30									-	-	30	-	-	-
31									-	-	31	-	-	-
32									125	125	32	11	4	20
33									444	444	33	38	12	68
34									444	444	34	35	10	65
35									1.243	1.243	35	91	25	170
36									1.118	1.118	36	76	20	145
37							500		1.118	1.618	37	102	26	197
38									1.118	1.118	38	65	16	128
39									1.118	1.118	39	60	15	122
40									-	-	40	-	-	-
41									-	-	41	-	-	-
42									-	-	42	-	-	-
43									-	-	43	-	-	-
44									-	-	44	-	-	-
45									-	-	45	-	-	-
46									-	-	46	-	-	-
47									-	-	47	-	-	-
										Total		60.223	54.692	64.212

2. - Estimation des dépenses courantes d'exploitation et du bénéfice réalisé.

Calcul du bénéfice actualisé.

Le tableau III ci-après, établi d'après les données du paragraphe A, donne annuellement :

- les dépenses d'exploitations (1);
- les produits bruts minimum et maximum (1);
- les bénéfices qui en résultent;
- l'actualisation de ces bénéfices aux taux de 6 %, 8 % et 12 %.

Il est à noter que les salaires payés à la main-d'oeuvre locale, ainsi que les rémunérations du propriétaire n'ont pas été comptés dans les dépenses d'exploitation, étant donné que nous partons du principe de l'existence d'un sous-emploi dans le secteur agricole.

./..

---

(1) Pour plus de détails, se reporter aux fiches annuelles d'exploitation non annexées au rapport.

Tableau III - Dépenses annuelles d'exploitation, produits bruts maximum et minimum et bénéfices bruts actualisés (Hypothèse déchets 5%).  
(en 000 L.I.)

Année	Dépenses d'exploitation	Produit brut		Bénéfice brut		Bénéfice brut actualisé					
		Minimum	Maximum	Min.	Max.	8 %		12 %		6 %	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	155	362	509	207	354	207	354	207	354	207	354
2	690	1.603	2.253	913	1.563	845	1.447	815	1.396	861	1.474
3	1.493	3.456	4.863	1.963	3.370	1.682	2.888	1.564	2.686	1.745	2.996
4	1.953	4.485	6.175	2.532	4.222	2.010	3.352	1.803	3.006	2.124	3.542
5	1.919	4.212	5.953	2.293	4.034	1.685	2.965	1.458	2.566	1.816	3.195
6	2.047	4.385	6.100	2.338	4.053	1.592	2.760	1.326	2.298	1.746	3.028
7	2.454	4.894	7.047	2.440	4.593	1.537	2.894	1.237	2.329	1.718	3.233
8	3.267	6.340	9.235	3.073	5.968	1.792	3.479	1.388	2.697	2.043	3.969
9	4.221	8.075	11.888	3.854	7.667	2.081	4.140	1.557	3.097	2.416	4.807
10	5.007	9.485	14.122	4.478	9.115	2.239	4.558	1.617	3.290	2.646	5.386
11	5.466	10.306	15.398	4.840	9.932	2.241	4.599	1.558	3.198	2.700	5.542
12	5.712	10.751	16.103	5.039	10.391	2.162	4.458	1.446	2.982	2.650	5.465
13	5.864	11.032	16.534	5.168	10.670	2.052	4.236	1.328	2.742	2.563	5.292
14	5.990	11.285	16.906	5.295	10.916	1.948	4.017	1.212	2.500	2.478	5.109
15	6.052	11.411	17.090	5.359	11.038	1.822	3.753	1.099	2.263	2.369	4.879
16	5.938	11.222	16.820	5.284	10.882	1.664	3.428	967	1.991	2.203	4.537
17	5.938	11.222	16.820	5.284	10.882	1.543	3.178	861	1.774	2.077	4.277
18	4.475	9.222	13.965	4.747	9.490	1.282	2.562	693	1.385	1.761	3.520
19	4.475	9.222	13.965	4.747	9.490	1.187	2.372	617	1.234	1.661	3.321
20	4.939	9.472	14.321	4.533	9.382	1.051	2.176	526	1.088	1.496	3.096
21	4.939	9.472	14.321	4.533	9.382	975	2.017	471	976	1.409	2.918
22	4.939	9.472	14.321	4.533	9.382	902	1.867	422	873	1.332	2.758
23	6.081	11.470	17.177	5.399	11.096	992	2.042	447	921	1.493	3.073
24	6.081	11.470	17.177	5.389	11.096	916	1.886	399	821	1.406	2.896
25	6.081	11.470	17.177	5.389	11.096	851	1.753	355	732	1.331	2.740
26	5.748	10.670	16.462	4.922	10.714	719	1.564	290	632	1.145	2.496

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
27	5.748	10.670	16.462	4.922	10.714	664	1.446	261	568	1.082	2.357
28	5.748	10.670	16.462	4.922	10.714	615	1.339	231	504	1.019	2.218
29	6.081	11.470	17.177	5.389	11.096	625	1.287	226	466	1.050	2.163
30	6.081	11.470	17.177	5.389	11.096	576	1.187	199	410	991	2.042
31	6.081	11.470	17.177	5.389	11.096	533	1.098	178	366	938	1.930
32	5.938	11.222	16.820	5.284	10.882						
33	5.492	10.718	15.816	5.226	10.384						
34	5.492	10.718	15.816	5.226	10.384						
35	4.350	8.720	12.961	4.370	8.611						
36	4.493	8.970	13.317	4.477	8.824						
37	4.493	8.970	13.317	4.477	8.824						
38	4.493	8.970	13.317	4.477	8.824						
39	4.493	8.970	13.317	4.477	8.824						
40	6.081	11.470	17.177	5.389	11.096						
41	6.081	11.470	17.177	5.389	11.096						
42	5.760	10.399	15.302	4.639	9.542						
43	5.760	10.399	15.302	4.639	9.542						
44	5.760	10.399	15.302	4.639	9.542						
45	5.760	10.399	15.302	4.639	9.542						
46	5.760	10.399	15.302	4.639	9.542						
47	5.760	10.399	15.302	4.639	9.542						
Total						45.190	88.591	27.861	54.374	60.897	121.649
						4.200	8.489	1.102	2.229	8.421	17.036

3.- Détermination de la variation d'utilité collective (ou valeur ajoutée) et du taux de rentabilité du point de vue de la collectivité

Le tableau III précédent a permis une estimation des revenus créés par la réalisation du projet. En confrontant les revenus ainsi créés au cours d'une période de 47 ans avec les dépenses consenties durant la même période par la collectivité nationale, nous en déduisons la valeur ajoutée actualisée du point de vue de l'intérêt général, ou pour reprendre l'expression théorique, la variation d'utilité collective. Les tableaux IV et V donnent la valeur ajoutée pour différentes valeurs du taux d'actualisation et pour les différentes hypothèses envisagées sur l'évolution des prix et le pourcentage des terrains non utilisés. Les calculs précédents ont été conduits dans l'hypothèse d'un pourcentage de 5 % de terrains valorisés et non utilisés après valorisation. Cette hypothèse est à rectifier en fonction des résultats de l'enquête en cours.

Tableau IV - Valeur ajoutée actualisée pour la Collectivité et taux de rentabilité.

(en 000 L.L.)				Hypothèse déchet 5%
	Taux d'actualisation			Taux de ren- tabilité
	12 %	8 %	6 %	
Investissements	54.692	60.223	64.212	5,5 %
Bénéfice d'exploitation	27.861	45.190	60.897	
(min. )	54.374	88.591	121.649	
(max. )				
Dons	106	106	106	
Valeur ajoutée	-26.725	-14.927	- 3.209	
(min. )	- 212	+28.474	+57.543	
(max. )				

./..

Tableau V - Valeur ajoutée actualisée pour la Collectivité et taux de rentabilité.

(en 000 L.L.)				Hypothèse déchet 20%
	12 %	8 %	6 %	Taux de rentabilité
Investissement	49.374	54.276	57.750	
Bénéfice d'exploitation				
{ min.	23.682	38.411	51.872	
{ max.	46.218	75.303	103.402	
Dons	106	106	106	
Valeur ajoutée				
{ min.	-25.596	-15.759	- 5.984	5 %
{ max.	- 3.050	+21.133	+45.758	11 %

Le Graphique suivant donne les variations de la valeur ajoutée du point de vue de la collectivité en fonction du taux d'actualisation, et pour les différentes hypothèses envisagées.

On constate sur le graphique que le taux de rentabilité varie de 5 % à 12 % suivant les hypothèses faites.

Il faut noter que du point de vue économique, tout projet dont le taux de rentabilité est inférieur à 9 % devrait être catégoriquement écarté. Même le taux de 12 % demeure inacceptable économiquement parlant, pour un investissement dont les avantages sont estimés avec des hypothèses aussi favorables, à savoir :

- un déchet de 5 % uniquement, alors que les deux enquêtes ont révélé un déchet de 33 à 36 %.

./..

- . Une évolution maximum des prix.
  
- . Un pourcentage des terrains cultivés en céréales de l'ordre de 3 % alors que les deux enquêtes ont révélés un pourcentages de 13 à 15 %.
  
- . Une productivité au dunum égale à celle des terres de bonne fertilité, alors que les terrains valorisés sont plus ou moins marginaux.
  
- . Des dépenses d'exploitation et d'investissement au dunum calculées d'après des enquêtes effectuées en 1962 et 1964, alors que ces dépenses seront plus élevées dans les années à venir.

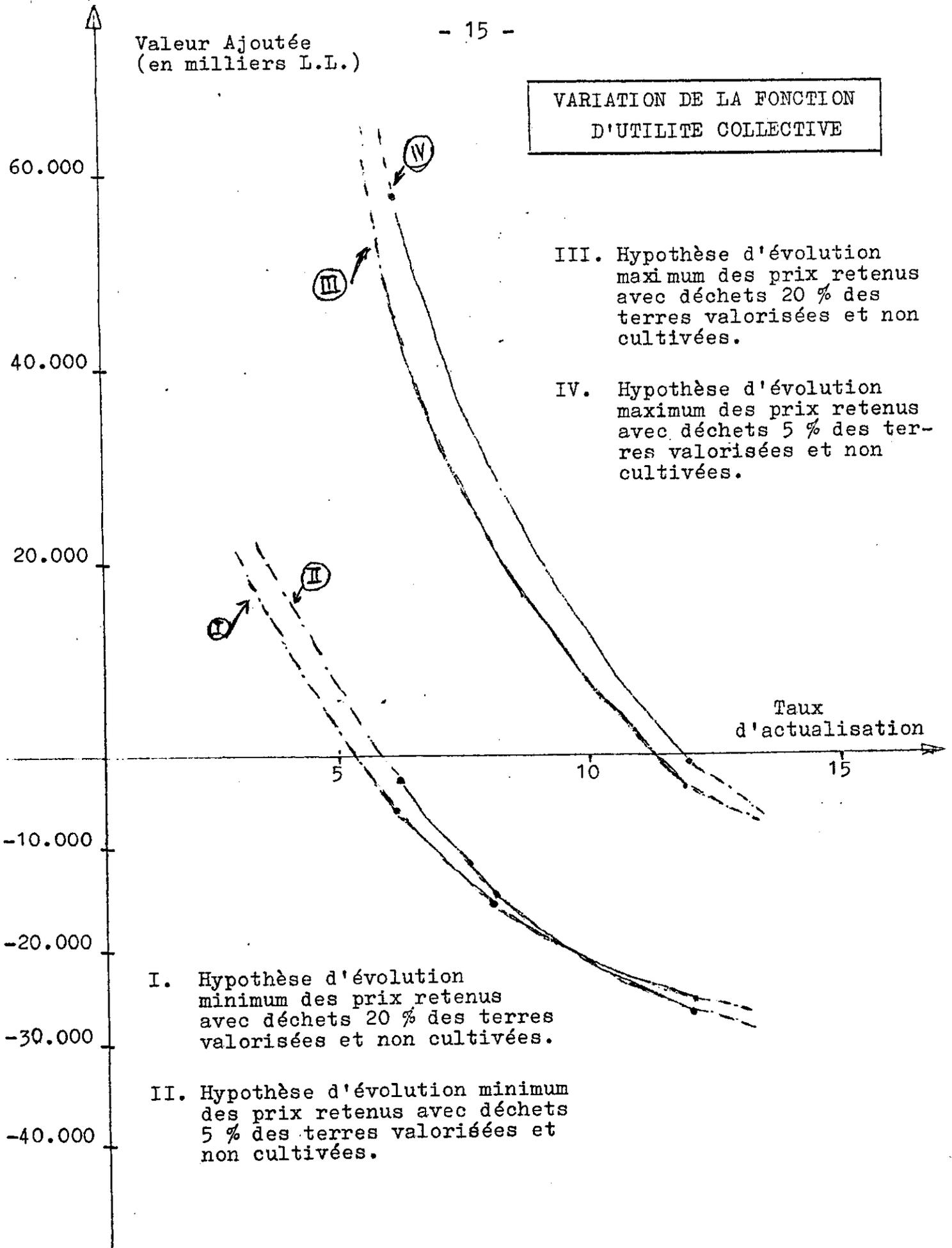
oOo

./..



Valeur Ajoutée  
(en milliers L.L.)

VARIATION DE LA FONCTION  
D'UTILITE COLLECTIVE



DEUXIEME PARTIE - EFFETS DE L'OPERATION PLAN VERT SUR  
LES FINANCES PUBLIQUES.

Les effets de l'opération Plan Vert sur les Finances publiques seront calculés selon l'ancien mode de financement (pratiqué en 1965 et 1966) et le nouveau mode de financement (pratiqué depuis 1967). Les caractéristiques de ces deux modes de financement sont les suivantes :

- 1.- Le Remboursement des prêts avancés par l'Etat selon l'ancien mode de financement est échelonné sur 10 ans après mise à fruit avec intérêt de 1 %.
- 2.- Le Remboursement des prêts avancés par l'Etat selon le nouveau mode de financement est effectué selon la valeur des travaux :

<u>Valeur des travaux</u>	<u>durée du prêt</u>
à 2.000 L.L.	25 ans
2.000 à 4.000 L.L.	18 ans
4.000 à 6.000 L.L.	12 ans
6.000 à 10.000 LL.	10 ans.

Il est à noter que d'après les rapports annuels du Plan Vert, la classification des travaux d'après leurs valeurs est la suivante :

- . Les travaux dont la valeur est inférieur à 2.000 LL représentent en valeur 41 % du total des travaux effectués.
- . Ceux dont la valeur est comprise entre 2.000 LL et 4.000 LL représentent 34 %.
- . Ceux entre 4.000 et 6.000 LL représentent 11 %.
- . Ceux entre 6.000 et 10.000 LL représentent 14 %.

En nous servant du budget du Plan Vert pour connaître les sommes engagées par les finances publiques, et en nous référant aux indications supra sur le remboursement, pour connaître les recettes des finances publiques, nous pourrons établir le tableau VI suivant :

./..

Tableau VI - Les Dépenses et les Recettes de l'Etat.

An- née	Ancien mode de financement				Nouveau mode de financement			
	Dépenses		Recettes non ac- tualisées	Recettes actuali- sées à 9%	Dépenses		Recettes non actua- lisées	Recettes actuali- sées à 9%
	Prêts	Fonds perdus			Prêts	Fonds perdus		
1	2.429	1.066			7.780	2.468		
2	3.481	1.655						
3								
4								
5								
6								
7			245	146				
8			596	326				
9			596	299				
10			596	274			1.050	483
11			596	251				
12			596	231			895	347
13			596	212				
14			596	194				
15			596	178				
16			596	164				
17			351	88				
18							2.676	618
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25							3.159	398
To- tal	8.631			2.363	10.248			1.846

D'après le tableau précédent, les finances publiques vont perdre pour l'Opération Plan Vert les sommes suivantes :

- pour les travaux des années 1965, 1966 (ancien mode de financement) :

$$8.631.000 - 2.363.000 = 6.268.000 \text{ L.L.}$$

- pour les travaux de l'année 1967 (nouveau mode de financement) :

$$10.248.000 - 1.846.000 = 8.402.000 \text{ L.L.}$$

Le Plan Vert ayant valorisé 26.630 dunums en 1965 et 1966, et 19.920 dunums en 1967, il est possible de calculer la valeur de la subvention consentie par les finances publiques pour chaque dunum valorisé :

- avec l'ancien mode de financement, la subvention est de  $\frac{6.268.000 \text{ L.L.}}{26.630 \text{ dun.}} = 235 \text{ L.L.}$

- avec le nouveau mode de financement, la subvention est de  $\frac{8.402.000 \text{ L.L.}}{19.920 \text{ dun.}} = 420 \text{ L.L.}$

Il faut noter que si les 7.780.000 L.L. prêtés par l'Etat en 1967, avaient été utilisés selon l'ancien mode de financement, le Plan Vert aurait pu valoriser avec la même somme 35.000 à 37.000 dunums au lieu des 19.920 dunums effectivement valorisés.

oOo

./..

TROISIEME PARTIE - RESULTATS DE L'ENQUETE COMPLEMENTAIRE  
RELATIVE A L'UTILISATION DES TERRAINS  
VALORISES EN 1965

1. - La première enquête effectuée en Décembre 1968 auprès des bénéficiaires du Plan Vert a donné les résultats suivants quant à l'utilisation des terrains après valorisation :
  - pourcentage des terrains non cultivés après valorisation : 36,7 %
  - pourcentage des terrains cultivés (céréales exceptés) après valorisation : 50,3 %
  - pourcentage des terrains cultivés en céréales après valorisation : 13 %.
  
2. - Mais la première enquête a porté sur les terrains valorisés durant les trois années 1965, 66 et 67. Les bénéficiaires de l'année 1967 peuvent ne pas avoir eu le temps de cultiver leurs terrains au moment de l'enquête; et les résultats de l'enquête, quant à l'utilisation des terrains après valorisation, peuvent alors manquer d'objectivité. Pour cette raison, une deuxième enquête a été commandée, portant principalement sur l'aspect utilisation après mise en valeur des terrains valorisés en 1965.

Cette enquête a touché 182 bénéficiaires sur un total de 582, soit un échantillon de 31, 2 %. Il reste à noter que ces 182 bénéficiaires ne faisaient pas partie de l'échantillon de la première enquête. Les 182 bénéficiaires ont valorisé 3.176 dunums sur un total de 11.280 dunums valorisés par le Plan Vert en 1965 soit un échantillon de 28 %.

La répartition de l'échantillon par Mohafazat est la suivante :

./..

Région	Nombre de bénéficiaires questionnés	Superficies valorisés correspondantes (dunum)
Mont-Liban	51	589
Liban Nord	46	1.424
Liban Sud	39	706
Békaa	46	457
TOTAL	182	3.176

### 3. - Résultats de l'enquête

Le tableau VII suivant donne les résultats de l'enquête quant à l'utilisation des terrains après valorisation (pour plus de détails, se reporter aux tableaux annexes).

Tableau VII - Résultats de l'enquête

Région	Superficies cultivées (céréales exceptées)(dunums)	Superficies cultivées en céréales	Superficies non cultivées (dunums)	Total (dunums)
Mont-Liban	315	4	270	589
Liban-Nord	650	292	482	1.424
Liban-Sud	501	108	97	706
Békaa	181	79	197	457
Total	1.647	483	1.046	3.176
% du total	51,8 %	15,2 %	33 %	100 %

./..

Donc :

- le pourcentage des superficies non cultivées après valorisation est de 33 %.
- le pourcentage de superficies cultivées (céréales exceptées) après valorisation est de 51,8 %.
- le pourcentage des superficies cultivées en céréales après valorisation est de 15,2 %.

Il est à noter que nous retrouvons ici presque les mêmes pourcentages que ceux dégagés par la première enquête.

oOo

## CONCLUSION GENERALE

La détermination de l'efficacité économique et sociale de l'opération Plan Vert a été abordée selon les trois approches complémentaires suivantes :

- 1.- Une approche proprement économique permettant d'évaluer d'une part la valeur ajoutée par la mise en oeuvre du projet, et d'autre part le taux de rentabilité du point de vue de la collectivité nationale.
- 2.- Une approche financière permettant de déterminer les incidences de l'opération Plan Vert sur les finances publiques et partant le coût supporté par le trésor (ou subvention) pour chaque dunum valorisé.
- 3.- Une approche directe sur le terrain, à l'aide de deux enquêtes séparées, pour rendre compte principalement de l'utilisation des terres après leur mise en valeur et de l'impact social de ces travaux de valorisation.

### A.- Les résultats de l'approche proprement économique :

Il est a rappeler que, pour assurer le maximum d'objectivité, quatre hypothèses ont été envisagées. Voici les résultats relatifs à chacune de ces hypothèses :

./..

Hypothèse I :

Evolution minimum des prix retenus pour la production agricole, avec déchets de 20 % de terrains valorisés et non cultivés.

Résultats obtenus :

- a) la valeur ajoutée totale pendant 47 ans est de -16 millions de L.L. pour un taux d'actualisation de 8 %.
- b) le taux de rentabilité est de 5 %.

Hypothèse II :

Evolution minimum des prix retenus pour la production agricole, avec déchets de 5 % de terrains valorisés et non cultivés.

Résultats obtenus :

- a) la valeur ajoutée totale pendant 47 ans est de -15 millions de L.L. pour un taux d'actualisation de 8 %.
- b) le taux de rentabilité est de 5,5 %.

Hypothèse III :

Evolution maximum des prix retenus pour la production agricole, avec déchets 20 %.

Résultats obtenus :

- a) la valeur ajoutée totale pendant 47 ans est de +22 millions de L.L. pour un taux d'actualisation de 8 %.
- b) le taux de rentabilité est de 11 %.

Hypothèse IV :

Evolution maximum des prix avec déchets 5 %.

./..

Résultats obtenus :

- a) la valeur ajoutée totale pendant 47 ans est de +28 millions de L.L.
- b) le taux de rentabilité est de 12 %.

Comme il est indiqué, la valeur ajoutée totale pendant 47 ans est négative dans les deux premières hypothèses; elle devient positive dans la 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> hypothèse, mais demeure toutefois faible malgré les conditions très favorables réunies dans ces 2 dernières hypothèses. Quant au taux de rentabilité, il est communément admis que tout projet dont le taux de rentabilité est inférieur à 10 % est à écarter catégoriquement du point de vue purement économique. Même le taux le plus élevé obtenu par les calculs précédents, soit 12 %, demeure économiquement inacceptable pour un projet dont les avantages ont été calculés selon les hypothèses les plus favorables, à savoir :

- . des déchets de 5 % de terrains valorisés et non cultivés, alors que les deux enquêtes ont révélé des déchets de l'ordre de 33 à 36 %.
- . une proportion des superficies cultivées en céréales de 3 %, alors que les deux enquêtes ont révélé une proportion de 13 à 15 %.
- . Une évolution maximum des prix des produits agricoles alors que cette évolution se situera probablement à un niveau inférieur.
- . des productions calculées sur base de rendements observés dans des terres de bonne fertilité, alors que les parcelles valorisées sont plus ou moins marginales, et dont 40 % ont une superficie inférieure à 5 dunums, ce qui va affecter leur productivité.
- . des dépenses d'exploitation et d'investissement calculées à partir de normes établies en 1962 et 1964, alors que ces normes ont augmenté entre temps et augmenteront dans l'avenir.

./..

B. - Les résultats de l'approche financière

Cette étude a permis de déterminer que le coût supporté par les finances publiques (ou subvention) pour chaque dunum valorisé sont les suivants :

- . 235 L.L. selon l'ancien mode de financement pratiqué par le Plan Vert en 1965 et 1966.
- . 420 L.L. selon le nouveau mode de financement pratiqué à partir de 1967.

La première remarque qui se dégage est que le coût supporté par le Trésor public (ou subvention) pour la mise en valeur d'un dunum est passé de 235 à 420 L.L. avec le nouveau mode de financement, soit une augmentation de 80%.

La deuxième remarque, qui fait suite à la première, est que la productivité de l'argent de l'Etat en superficies valorisées a baissé de 43 % avec le nouveau mode de financement; en 1965,66 le Plan Vert avec 5.910.000 L.L. de prêts accordés par l'Etat, a pu valoriser 26.630 dunums, alors qu'en 1967, avec 7.780.000 L.L. de prêts accordés par l'Etat, il n'a pu valoriser que 19.920 dunums. Si le Plan Vert avait utilisé les 7.780.000 L.L. selon l'ancien mode de financement, il aurait pu valoriser 35.000 dunums au lieu de 19.920.

Ces deux remarques portent à conclure que l'ancien mode de financement, bien que nécessitant l'hypothèse du terrain valorisé, est beaucoup moins coûteux pour les finances publiques et bien plus efficace pour la productivité en superficies valorisées.

C. - Les résultats des deux enquêtes sur le terrain

Les résultats de l'enquête directe complémentaire effectuée en Mars 69, et relative à l'utilisation des terrains valorisés par le Plan Vert en 1965, sont venus

./..

confirmer, à cet égard, ceux de la première enquête effectuée en Décembre 1968 (enquête ayant fait l'objet d'un rapport préliminaire déjà paru). Ces résultats sont les suivants :

1.- % des superficies cultivées (céréales exceptées) après valorisation :

1ère enquête : 50,3 %

2ème enquête : 51,8 %.

2.- % des superficies cultivées en céréales, après valorisation :

1ère enquête : 13 %

2ème enquête : 15 %.

3.- % des superficies non cultivées après valorisation :

1ère enquête : 36 %

2ème enquête : 33 %.

En ce qui concerne les résultats de la 1ère enquête relatifs à l'impact social de l'opération Plan Vert, ils ont été exposés dans le rapport préliminaire mentionné précédemment.